



COVID-19 : pratique du billard en extérieur sous abri

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, en application des mesures gouvernementales, la Fédération française de billard recommande des mesures de sécurité sanitaire strictes, adaptées à la pratique de ses disciplines dans le cadre de la reprise progressive des activités autorisées.

26 mars 2021

1. PRÉPARATION



Nettoyer le billard, les queues de billard, la chaise et les éléments proches (table, compteur, etc.) avec un produit désinfectant-détergent et serviettes en papier (mis à disposition par le club), avant de jouer et avant de quitter l'aire de jeu.



Le club doit tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présence.



Les personnes qui possèdent un téléphone portable doivent être invitées à télécharger l'application TousAntiCovid et encourager l'activation de l'application lors de l'entrée dans l'établissement

2. À L'ACCUEIL



L'accès à la zone de jeu est autorisé aux pratiquants et aux encadrants qualifiés, à l'exclusion de tout cas contact ou personne présentant des symptômes Covid.



1 seul accompagnateur est autorisé à accéder à la zone de jeu pour les pratiquants mineurs.



Le port du masque est obligatoire en tout point du lieu couvert qu'est la zone de jeu.



Respecter les mesures de distanciation recommandées, soit 2 mètres entre chaque personne et chaque vêtement déposé.



Les participants doivent se laver les mains avec du savon. Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.



Il est demandé aux pratiquants d'apporter leurs propres conditionnements d'eau personnalisés et en aucun cas de ne partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer. Il en est de même pour les serviettes de toilette.

3. DURANT LA PRATIQUE



La distanciation d'au moins deux mètres doit être respectée entre les pratiquants, et entre les pratiquants et les encadrants pendant les explications et les consignes. Aucun contact physique pratiquant/encadrant, ne doit être effectué, pour aider à la correction d'une posture ou d'un mouvement.



Les encadrants doivent utiliser leur propre matériel pour les démonstrations (queue, craie, etc.).

1,2,3,... Limiter à un seul joueur l'utilisation du compteur de points.



Limiter à un joueur la manipulation des billes, quilles, racks, etc. préalablement désinfectés.



Attendre que l'adversaire soit assis pour jouer à son tour.



Se laver les mains après chaque match.

Mesures applicables dans le respect des autorisations délivrées au plan local.

Plus d'infos : ffb@ffbillard.com